



EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 14 octobre 2024

<p><u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quatorze octobre, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2024</p>	<p><u>Étaient présents :</u> BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FAYE Cyril, FOURNIER Christophe, MAILLARD Valérie, MEYNET Francine.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération :</p>	<p><u>Excusé-es :</u> DUEZ Sophie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc ; BERTHAIL Éric excusée donne pouvoir à BONIN Robert.</p> <p><u>Absent :</u> KOCIOL Guillaume</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> DELIANCE Jean-Luc</p>

Objet : Création et suppression d'emploi – Adjoint technique territorial

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 26/09/2024

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du départ à la retraite du technicien territorial, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi de technicien territorial à temps complet,
 et

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison d'environ 15h00 hebdomadaires au service technique à compter du 3 octobre 2024.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 3 octobre 2024,

Filière : technique.,
Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,
Grade : adjoint technique territorial :
- ancien effectif 0 (nombre)
- nouvel effectif 1 (nombre)

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits.

Ont signé au registre des délibérations
les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Robert BONIN